

## Extrait du Compte Rendu du Conseil Municipal du 18 mai 2015

Réponse de madame le Maire au tract de Monsieur PREGET du 29 Avril 2015 :

En réponse à votre tract du 29 Avril 2015, concernant l'élection des conseillers communautaires, je tiens tout d'abord à vous rappeler que contrairement à vos affirmations mensongères, ce n'est pas seule la majorité municipale qui a voté la composition de la nouvelle assemblée de l'Agglomération à 43, mais la totalité des majorités municipales siégeant au Pays de l'Or ainsi que 4 conseillers issus des minorités municipales.

De plus ce n'est pas la majorité municipale qui a défini les règles de proportionnalité pour l'élection des conseillers communautaires. Ce n'est donc pas, contrairement à vos allégations erronées, la majorité municipale qui vous exclut de cette instance, mais l'article 4 de la loi n°2015-264 du 09 mars 2015. Quant à l'élection d'Avril 2014, elle n'a fait que confirmer la légitimité de la majorité municipale en place.

Je vous précise toutefois, que nous n'avons aucune leçon de démocratie à recevoir de vous.

### Election des conseillers communautaires suite à la modification de la composition du conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or.

Liste majorité municipale composée de :

Marie-Thérèse BRUGUIERE – Conseillère communautaire sortante,  
Alain AQUILINA - Conseiller communautaire sortant,  
Nancy SEGURA – Conseillère communautaire sortante,

Liste minorité municipale composée de :

Jean-Michel PREGET - Conseiller communautaire sortant,

Les 23 conseillers présents ou représentés passent au vote.

Après dépouillement, 23 suffrages exprimés,

**ONT OBTENU :**

Liste majorité municipale : 19 voix

Liste minorité municipale : 4 voix



## FINANCES

### Une pause fiscale prolongée : des taux communaux qui n'augmentent pas depuis 5 ans.

### BUDGET COMMUNAL 2015 : 6 170 000 €

Le conseil municipal dans sa séance du 16 avril 2015, a voté à la majorité le budget primitif 2015. Il s'élève à 6,17 millions d'euros (M€) soit

- Section de fonctionnement : 3 350 000 € (54,3 %)

- Section d'investissement : 2 820 000 € (45,7 %)

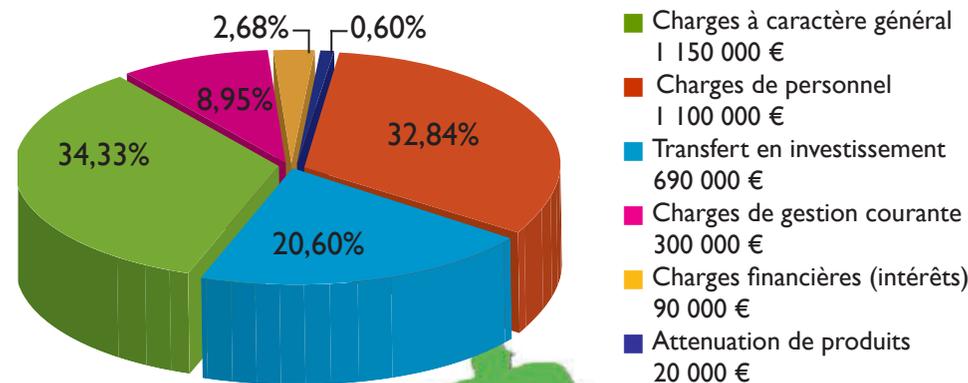
Le conseil municipal a décidé de maintenir les taux communaux sans augmentation pour 2015. Cet effort de stabilisation des taux communaux est reconduit d'année en année depuis maintenant 5 ans.

Ainsi, non seulement ces taux n'ont pas augmenté, mais ils restent bien nettement inférieurs aux taux des communes de même importance, et ceci, quel que soit le niveau de comparaison retenu (cantonal, départemental, national).

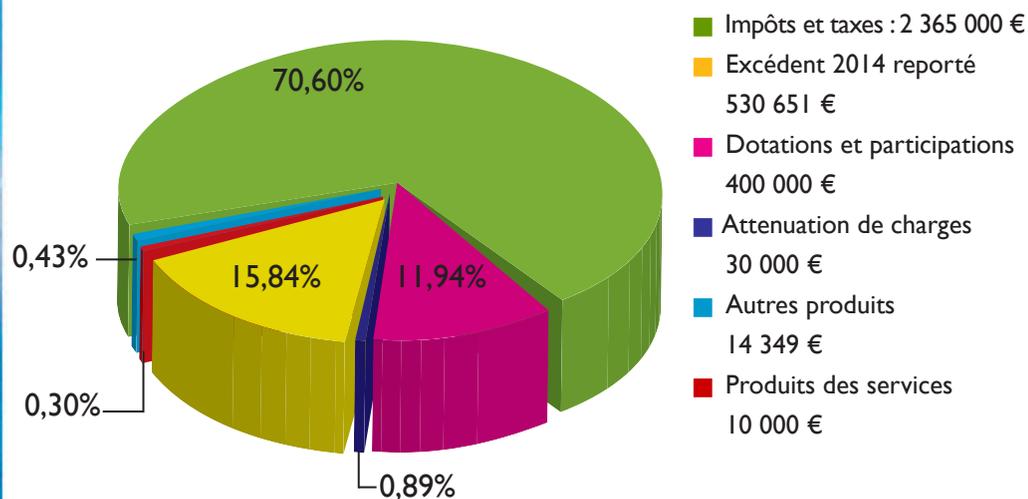
Taux des taxes		Habitation (%)	Foncier bâti (%)
Commune de Saint-Aunès		9,75	14,00
Taux moyens communaux au niveau	Agglomération	12,91	18,62
	Départemental	29,69	27,24
	National	23,95	20,20

### FONCTIONNEMENT : 3 350 000 €

#### Les dépenses de fonctionnement



## Les recettes de fonctionnement

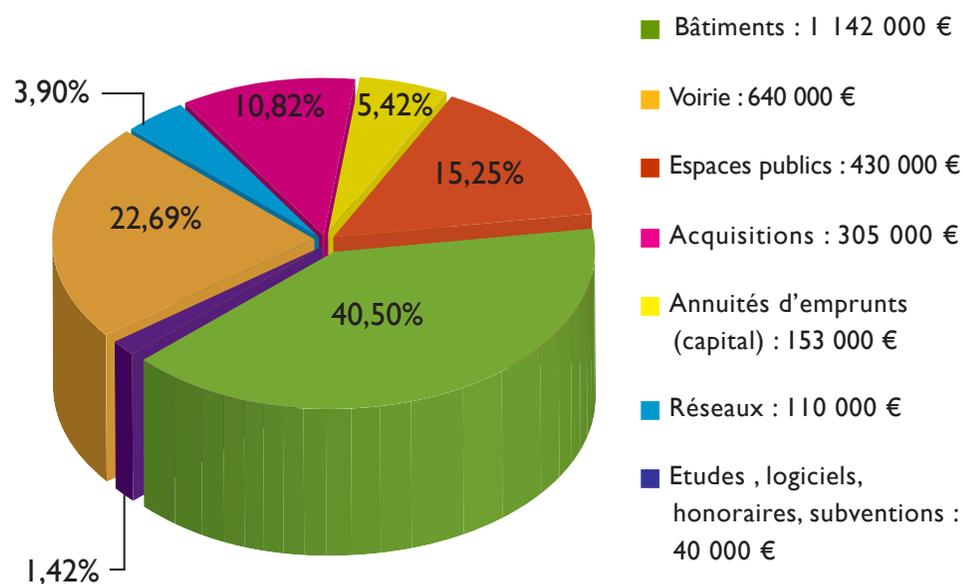


## Les principaux investissements prévus en 2015

Etudes, logiciels, honoraires, subventions	40 000 €
Acquisitions	305 000 €
Bâtiments	1 142 000 €
Espaces publics	430 000 €
Voirie	640 000 €
Réseaux	110 000 €
Emprunts	153 000 €
<b>Total</b>	<b>2 820 000 €</b>

## INVESTISSEMENTS : 2 820 000 €

### Les dépenses d'investissement



### Les recettes d'investissement

